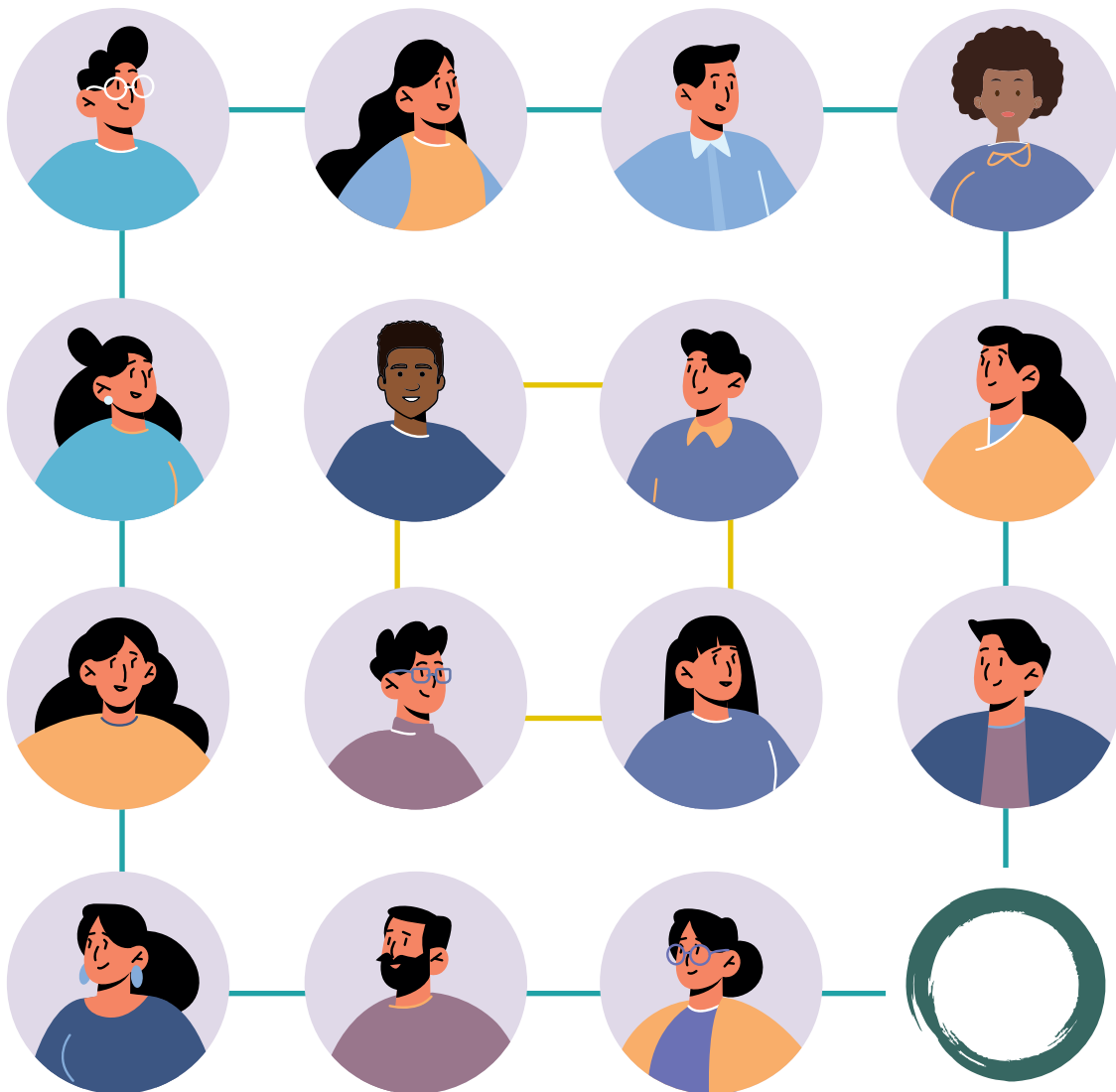




Projet «Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie»

# Benchmarking de politiques jeunesse : les cas du Canada/Quebec, des Pays-Bas et du Rwanda



Octobre 2023



# Benchmarking de politiques jeunesse : les cas du Canada/Quebec, des Pays-Bas et du Rwanda

Juillet 2023

Benchmarking de politiques jeunesse :  
les cas du Canada/Quebec, des Pays-Bas et du Rwanda

<b>Résumé</b>	2
<b>Introduction</b>	6
<b>1. Les expériences d'autres pays</b>	6
1.1 L'expérience du Canada	6
1.2 L'expérience de la province de Québec	11
1.3 L'expérience des Pays-Bas	15
1.4 L'expérience du Rwanda	18
<b>2. Analyse et observations</b>	22
2.1 Les approches et types de politiques jeunesse	22
2.2 Les processus utilisés pour développer la politique	23
2.3 La mise en œuvre et le suivi de la politique	25
2.4 Les agences responsables et la gouvernance de la politique	27
2.5 Conclusion	28

# Résumé

Le projet « Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie - (Fe3il.a 2021-2025) a comme objectif de favoriser l'intégration des jeunes tunisiens de 18 à 35 ans dans les processus décisionnels des politiques publiques du niveau local au national. L'une des actions principales du projet est de soutenir le ministère de la Jeunesse et des Sports de la Tunisie à élaborer une politique nationale de la jeunesse, notamment à travers un mécanisme de concertation inclusif des jeunes.

Ce *Rapport sur les politiques jeunesse à l'étranger* présente une étude comparative de politiques jeunesse qui pourraient inspirer la Tunisie. Les expériences de trois pays (Canada/Québec, Pays-Bas, et Rwanda) qui ont des modèles intéressants de politiques nationales pour les jeunes ont été recensées. Le rapport a été préparé à la suite d'une analyse documentaire et d'entrevues auprès des responsables de ces politiques au Canada, aux Pays-Bas, et au Rwanda.

## L'expérience du Canada

Le Canada est une fédération de 38 millions d'habitants où le pouvoir est partagé entre le gouvernement fédéral et dix provinces et trois territoires. En 2016, le processus d'élaboration de la toute première politique jeunesse a débuté avec une consultation nationale menée par le nouveau Secrétariat de la jeunesse avec des jeunes à travers le Canada. Ce processus s'est terminé avec la tenue du Sommet Jeunesse et l'adoption de la politique en 2019.

La *Politique jeunesse du Canada* de 2019 est le cadre général officiel du gouvernement fédéral canadien en matière jeunesse. Elle est principalement mise en œuvre à travers les programmes existants des différents ministères et agences du gouvernement. Le gouvernement fédéral facilite aussi l'opérationnalisation de sa politique en utilisant *l'Analyse comparative entre les sexes plus* (ACS+).

Le suivi et l'évaluation de la politique sont réalisés à travers des rapports annuels ainsi que des rapports plus exhaustifs tous les trois ou quatre ans. *Statistique Canada* a également lancé un nouvel outil de visualisation des données, *Portrait des jeunes au Canada*, qui inclue une vaste gamme de données statistiques récentes sur les jeunes canadiens âgés de 15 à 34 ans.

Le premier ministre du Canada était le ministre de la Jeunesse pour les premières années de son mandat afin de souligner son engagement envers les jeunes. Le *Secrétariat de la jeunesse du Canada* a comme mission de veiller à ce que les opinions des jeunes soient prises en compte par le gouvernement dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Le *Conseil jeunesse du premier ministre* (CJPM) appuie le gouvernement dans son engagement à écouter les jeunes et à les faire participer au dialogue. Douze *conseils jeunesse sectoriels* ont aussi été créés par les ministères du gouvernement canadien. Un *Comité interministériel sur la jeunesse* formé de directeurs généraux provenant de ces ministères facilite également cette intégration des questions des jeunes dans les programmes gouvernementaux.

## L'expérience du Québec

Le Québec est une province francophone du Canada avec une population d'environ 8,5 millions d'habitants. Le gouvernement du Québec adopte une approche combinant deux pratiques en matière de politique jeunesse : des politiques comme déclaration de principes et des plans d'action à plus court terme. Une première politique de la jeunesse est parue en 2001 pour la période 2001-2015. Elle a été exécutée à travers trois plans d'action de trois à cinq ans chacun.

En 2013, le *Secrétariat à la jeunesse du Québec* a débuté le renouvellement de la politique jeunesse de la province. De nombreuses consultations ont été réalisées, basées sur un rapport présentant en détail l'état et l'évolution de la situation des jeunes. Ces consultations ont culminé en 2015 en une table ronde nationale où les représentants des principaux organismes ont exprimé leur avis.

La deuxième politique jeunesse du gouvernement du Québec, la *Politique québécoise de la jeunesse 2030 — Ensemble pour les générations présentes et futures* — a été adoptée en 2016. Elle est le cadre de référence pour le gouvernement et ses partenaires pour la période 2016-2030. La politique est déployée au moyen de stratégies ou plans d'action contenant des mesures ciblées intégrées dans les programmes des ministères et organismes. Le *Plan d'action 2021-2024* prévoit un financement de plus de 130 mesures, dont près de 80 initiatives nouvelles ou bonifiées, totalisant des investissements de plus de 300 millions de dollars sur trois ans.

La *Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans* est un tableau de bord de la situation des jeunes au Québec qui comprend 60 indicateurs jeunesse permettant de suivre et de mesurer le progrès des objectifs de la Politique jeunesse et du Plan d'action. La *Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec* permet aussi au gouvernement d'évaluer ses actions à partir de données de recherche probantes.

Tout comme le gouvernement fédéral canadien, la politique québécoise de la jeunesse a d'abord été placée sous la responsabilité directe du premier ministre du Québec, avant d'être reprise par un ministre responsable de la jeunesse. Le *Secrétariat à la jeunesse du Québec* est l'agence gouvernementale qui assure le développement et le suivi des politiques jeunesse et plans d'action. Un *Comité interministériel jeunesse* a aussi le mandat de soutenir le Secrétariat à la jeunesse pour la coordination auprès des ministères. À intervalles réguliers, la *Grande rencontre des partenaires* et les *Rencontres Action Jeunesse* permettent un partage d'informations sur des enjeux jeunesse émergents ou prioritaires et le suivi de la mise en œuvre de la politique.

### L'expérience des Pays-Bas

Les Pays-Bas ont une population de 17 millions d'habitants et un système décentralisé où les responsabilités sont partagées entre le gouvernement central, douze administrations provinciales, et les municipalités. Le pays utilise une approche législative pour ses interventions en faveur des jeunes. Les Pays-Bas ont défini, à travers différentes législations, un cadre légal pour les actions gouvernementales en soutien aux jeunes.

La *Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse* est en vigueur depuis 2015. Cette loi a marqué une réforme significative par la décentralisation des agences de jeunesse, passant des niveaux nationaux et provinciaux aux gouvernementaux locaux. Cette transition du système de prise en charge de l'enfance et de la jeunesse faisait partie d'un processus plus vaste conférant aux municipalités néerlandaises plus de fonctions dans le domaine social.

Les municipalités néerlandaises sont responsables de la mise en œuvre de la loi. Elles gèrent un large éventail de services pour les enfants et les familles, allant des services universels et préventifs aux traitements spécialisés pour les enfants et les jeunes.

Chaque municipalité fonde sa politique sur ce qui est nécessaire au niveau local.

Le *Moniteur de la Jeunesse nationale* permet d'assurer un contrôle et d'informer les décideurs politiques. *Statistics Netherlands* recueille aussi périodiquement des données sur l'utilisation des services aux enfants et aux jeunes dans chaque municipalité. Le gouvernement néerlandais rend compte chaque année de la qualité et de l'accessibilité de tous les soins pour la jeunesse.

Le *ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports* est responsable du suivi et collabore avec d'autres ministères qui sont liés à différents domaines de soins et de bien-être pour les enfants et les jeunes. Au niveau national, il existe également un *Conseil national de la jeunesse*. Les 342 *municipalités néerlandaises* responsables de la politique ont aussi formé des *alliances régionales* et coopèrent pour offrir des mesures de protection de l'enfance, de probation de la jeunesse, de soins spécialisés et de soins sécurisés.

### L'expérience du Rwanda

Le Rwanda est une république d'Afrique de l'Est avec une population d'environ 13 millions d'habitants. Le pays a réussi à transformer sa société en accordant une attention particulière aux besoins de sa jeunesse et en les plaçant au cœur de son programme politique.

La première politique de la jeunesse du Rwanda a été adoptée officiellement en 2006. En 2015, le *ministère de la Jeunesse* a entrepris de mettre à jour et de renouveler la politique à travers des études sectorielles, des consultations et un atelier national réunissant des représentants d'associations et d'organisations jeunesse ainsi que divers ministères et institutions partenaires.

La nouvelle politique, *National Youth Policy, Towards a HAPPi Generation*, est le cadre d'action gouvernementale en matière jeunesse depuis 2015. Cette politique est un outil majeur pour la réalisation des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté. Une décentralisation des structures de représentation des jeunes assure également leur mobilisation et leur participation aux prises de décision au niveau des villages, cellules, municipalités, et districts.

La mise en œuvre de la politique repose sur une approche coordonnée et multisectorielle avec les ministères. Plusieurs programmes ont été développés dans des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, et la participation citoyenne.

Le *ministère de la Jeunesse* a la mission de créer un environnement favorable et d'agir en tant que catalyseur et facilitateur pour l'autonomisation socio-économique des jeunes. Le *National Youth Council* (NYC) est une plateforme qui rassemble les jeunes et facilite leur participation active dans le processus de prise de décision.

### Quelques observations qui découlent de ces exemples

**Choisir une approche de politique jeunesse adaptée au contexte** — Une politique générale comme celle du gouvernement fédéral canadien fournit une orientation stratégique et une vision globale des actions à engager, laissant une certaine flexibilité dans la mise en œuvre et l'adaptation aux réalités changeantes. Le Rwanda a opté pour une approche plus opérationnelle facilitant la mise en place d'une politique avec des programmes et projets spécifiques. Le Québec a un modèle hybride avec une politique jeunesse qui établit les grandes orientations et principes à long terme (sur 15 ans) et des plans d'actions jeunesse pour identifier les actions à entreprendre à court terme (de 3 à 5 ans). L'approche néerlandaise est basée sur un cadre législatif et la décentralisation des pouvoirs de décision et les responsabilités des questions jeunesse vers les municipalités et les provinces.

**Démontrer une forte volonté politique** — Les expériences de développement de politiques jeunesse ont montré qu'un important leadership politique de la part du chef du gouvernement est d'une influence majeure pour la préparation d'une politique jeunesse dans un pays, particulièrement pour donner une impulsion au début du processus.

**Baser la politique sur des enquêtes détaillées** — Les études et recherches exhaustives et actualisées sur les problématiques vécues par les jeunes jouent un rôle central dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Des analyses approfondies et des perspectives diverses sur les réalités des jeunes permettent de comprendre certaines des principales

préoccupations des jeunes avant d'entamer un processus de consultation.

**Impliquer et mener des consultations étendues avec les jeunes à toutes les étapes** — Des consultations élargies lors de la préparation de la politique jeunesse offrent une plateforme inclusive où les jeunes, les organisations de jeunesse et les parties prenantes concernées peuvent participer activement à la formulation des politiques qui les touchent directement. Elles permettent que la politique jeunesse soit véritablement représentative et favorisent une appropriation des politiques par les jeunes eux-mêmes, renforçant ainsi la légitimité de la politique.

**Assurer la représentation de tous les catégories et groupes de jeunes** — Les exemples exposent la nécessité de consulter toutes les catégories sociales des jeunes lors de l'élaboration d'une politique jeunesse afin de garantir une approche inclusive et équitable. En veillant à ce que la politique intègre les identités intersectionnelles et les différentes réalités socio-économiques, on reconnaît la diversité des expériences vécues par les jeunes, incluant les groupes marginalisés.

**Garder un langage simple et direct** — Les exemples démontrent l'importance d'utiliser un langage non bureaucratique dans les consultations et la rédaction des politiques jeunesse, en évitant d'« infantiliser » la manière de communiquer avec eux. En utilisant un langage clair, accessible et dénué de jargon administratif, les politiques jeunesse deviennent plus compréhensibles et engagent davantage les jeunes.

**Créer un événement fondateur pour lancer la politique** — Les études de cas montrent que des événements nationaux, tels que les forums ou sommets, jouent un rôle important à la fin du processus d'élaboration d'une politique jeunesse dans la mobilisation et l'engagement autour de ces politiques.

**Assurer une mise en œuvre en ajustant des programmes actuels et avec des actions spécifiques** — Certains pays ont adapté les programmes existants de différents ministères en intégrant spécifiquement la question jeune. D'autres politiques jeunesse établissent des programmes destinés aux jeunes. Une approche hybride permet de bénéficier des avantages des deux modèles.

**Utiliser des outils pour constamment intégrer la question jeunesse dans les politiques publiques** — L'utilisation de techniques comme l'Analyse compara-



tive entre les sexes plus (ACS+) ou la Clause d'impact jeunesse favorise une meilleure prise en compte, en continu, de la question jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques.

**Créer des outils de suivi et d'évaluation des politiques** — Des méthodes de visualisation des données, tels que Portrait des jeunes au Canada ou la Vitrine statistique sur les jeunes au Québec, offrent la possibilité de mesurer l'effet à plus long terme d'une politique.

**Exercer un leadership à partir du « centre du gouvernement »** — Les divers exemples montrent l'utilité d'un mécanisme central, tel qu'un secrétariat à la jeunesse, en étroite proximité du bureau du chef du gouvernement, pour mettre en œuvre efficacement une politique jeunesse et assurer une coordination entre les différents ministères et organismes impliqués.

**Établir un Conseil de la jeunesse** — La plupart des pays ont mis sur pied et soutiennent un conseil national de la jeunesse afin d'inclure les voix et les perspectives des jeunes dans le processus décisionnel. Un tel conseil offre un espace dédié pour les jeunes et constitue un processus de consultation continue, garantissant que les politiques jeunesse restent pertinentes et adaptées aux besoins changeants des jeunes.

**Avoir des structures de coordination à différents niveaux à l'intérieur du gouvernement** — Les illustrations du Canada et du Québec exposent aussi la pertinence de mettre en place plusieurs mécanismes au sein d'un gouvernement pour une coordination efficace de la politique jeunesse.

**L'importance de l'ancrage local des politiques jeunesse** — Finalement, les exemples du Rwanda et des Pays-Bas montrent comment un fort arrimage au niveau local permet de répondre de manière plus précise aux besoins et aux aspirations des jeunes au sein d'une communauté ou d'une région particulière.

# Introduction

Mené par le consortium *VNG International* et *CILG-VNG International*, le projet « *Politique jeunesse et participation des jeunes dans les politiques publiques en Tunisie* » (2021-2025) nommé « *Fe3il.a* » a comme objectif principal de favoriser l'intégration des jeunes de 18 à 35 ans dans les processus décisionnels des politiques publiques qui les concernent et les affectent aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Fe3il.a apporte une attention particulière à l'inclusion de la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales par :

- Le renforcement des mécanismes de représentation et participation citoyenne des jeunes,
- Une meilleure prise en compte des besoins spécifiques et la situation des différentes catégories de jeunes, notamment ceux en situation de vulnérabilité et d'exclusion,
- Le renforcement des capacités des autorités à définir leur politique et leurs stratégies concertées et cohérentes de développement du secteur de la jeunesse.

L'une des interventions principales du projet est de soutenir le *ministère de la Jeunesse et des Sports* de la Tunisie à élaborer une politique nationale de la jeunesse. Pour ce faire, différentes activités sont conduites, dont l'une vise à faire une étude comparative d'expériences d'élaboration de politiques jeunesse à l'étranger qui pourront inspirer la Tunisie. La firme canadienne *Nexus Coopération inc.* (Nexus) a été mandatée par VNG International afin de mener cette analyse.

Ce *Rapport sur les politiques jeunesse à l'étranger* est le premier produit de ce mandat. Il contient deux sections principales :

1. Une description de l'expérience de trois pays qui ont développé des modèles intéressants de politiques nationales pour les jeunes (Canada/Québec, Pays-Bas, et Rwanda).
2. Une analyse de ces expériences et une série d'observations qui pourraient inspirer l'élaboration d'une politique nationale de la jeunesse en Tunisie.

Ce rapport a été préparé à la suite d'une étude documentaire et d'entrevues auprès des responsables de ces politiques au Canada, aux Pays-Bas et au Rwanda. Il est présenté au ministère de la Jeunesse et des Sports et VNG International pour commentaires avant une circulation plus large aux partenaires tunisiens.

# 1. Les expériences d'autres pays

L'expérience de trois pays qui ont développé des politiques nationales jeunesse est présentée dans les sections ci-dessous. Pour chacun de ces exemples, les points suivants sont abordés :

1. Les processus qui ont été utilisés pour développer la politique jeunesse
2. Le contenu de la politique
3. Les approches pour la mise en œuvre de la politique
4. Le suivi et l'évaluation de la politique
5. La gouvernance et les agences principales responsables de la politique

## 1.1. L'expérience du Canada



Le Canada est une fédération de 38 millions d'habitants (2021) avec une démocratie parlementaire et constitutionnelle, où le pouvoir est décentralisé et partagé entre l'État fédéral et dix provinces et trois territoires. Le gouvernement fédéral est responsable des questions de portée nationale telles que la défense, les relations internationales et les politiques économiques. Les provinces et territoires, de leur côté, ont des pouvoirs étendus dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, les transports, le développement local et régional, et la gestion des ressources naturelles.

Depuis 2019, le gouvernement fédéral canadien a une politique nationale pour la jeunesse en reconnaissance du fait que les jeunes constituent une partie importante de la population et qu'ils jouent un rôle essentiel dans le développement social, économique et culturel du pays. Plusieurs provinces canadiennes ont aussi récemment adopté des politiques axées sur la jeunesse. Cette double approche nationale-provinciale a permis de développer un cadre d'intervention pour les jeunes à l'échelle nationale ainsi que des politiques et des programmes spécifiques pour répondre aux préoccupations et aux aspirations des jeunes adaptées aux réalités de chaque province ou territoire.

### Le développement de la Politique jeunesse du Canada

En 2016, à la suite d'une élection nationale, le nouveau gouvernement du premier ministre Justin Trudeau a annoncé qu'il était important que la voix des jeunes âgés entre 15 et 30 ans soit mieux entendue afin qu'ils contribuent à façonner le Canada d'aujourd'hui et des générations à venir. Cette annonce était la reconnaissance que toutes les expériences vécues par les jeunes, qu'elles soient positives ou négatives, ont des répercussions durables sur leur santé future et sur leur situation sociale et économique. Le premier ministre s'est engagé à aider les jeunes et à veiller à ce que leurs préoccupations soient au cœur du processus décisionnel du gouvernement fédéral.

Afin de respecter cette promesse, dès 2016, le **Secrétariat de la jeunesse** et le **Conseil jeunesse du premier ministre (CJPM)** ont été créés et l'élaboration de la toute première politique jeunesse pour le Canada a débutée.

Durant l'année 2017, les membres du CJPM ont identifié les sujets et les thèmes potentiels d'une politique jeunesse. Ces questions ont servi de point de départ pour le lancement d'une **consultation nationale** menée par le Secrétariat de la jeunesse avec des jeunes à travers le Canada autour de dix enjeux réunis sous trois thèmes : l'éducation, l'emploi et le logement ; l'engagement et la participation citoyenne ; la santé, la collectivité, et l'environnement.

Cette consultation s'est déroulée durant l'année 2018 à travers des enquêtes en ligne et quatre forums en

personne tenus dans différentes régions du Canada. Ces activités ont permis de recueillir les commentaires de près de **10 000 jeunes Canadiens**, y compris des jeunes de groupes de revenus divers et de régions rurales et éloignées, des autochtones, des nouveaux arrivants ainsi que des jeunes de toutes les communautés culturelles et de contextes sociaux plus difficiles.

Les résultats de la consultation ont été présentés dans un rapport détaillé et exhaustif intitulé **Élaborer une politique jeunesse pour le Canada — Ce que nous avons entendu** réalisé par la firme spécialisée Hill+Knowlton Stratégies. Parmi les enjeux les plus déterminants mentionnés par les jeunes, on retrouve ceux liés à l'éducation et l'emploi, la santé physique et mentale ainsi que l'environnement et les changements climatiques. Les idées avancées au cours des consultations ont aussi mis en évidence l'importance des questions liées à l'inclusion, l'égalité des chances, la participation et la diversité, notamment la réconciliation avec les groupes autochtones du Canada. De nombreuses propositions d'actions concrètes en lien avec ces différents thèmes et enjeux ont été formulées par les jeunes consultés.

Ce processus a culminé par l'organisation du **Sommet Jeunesse du Canada** à Ottawa auquel les membres du CJPM et 300 jeunes leaders de partout au Canada ont participé pendant deux jours en mai 2019. Les discussions du Sommet ont permis de prioriser les enjeux soulevés par les jeunes lors des consultations menées durant l'année 2018.

### Le contenu de la Politique jeunesse du Canada de 2019

À la lumière de ces consultations et de ce sommet, le gouvernement fédéral a rédigé et adopté la toute première **Politique jeunesse du Canada** en 2019. Cette politique est le cadre général officiel du gouvernement fédéral canadien qui guide depuis son adoption l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et initiatives par ses différents ministères et agences.

La **vision de la politique** est la suivante : *Le gouvernement du Canada souhaite que les jeunes soient en mesure de mener une vie saine et satisfaisante et qu'ils se sentent outillés pour apporter des transformations positives pour eux-mêmes, leurs collectivités et le monde.*

La Politique jeunesse du Canada a **deux objectifs principaux** :

- 1. Créer pour les jeunes des occasions réelles d'être entendus et respectés.** À travers cette intention, le gouvernement fédéral canadien s'est engagé à connaître le point de vue des jeunes lorsqu'il détermine ses priorités, ses politiques et ses programmes.
- 2. Fournir des mesures de soutien accessibles qui répondent aux besoins changeants des jeunes.** Avec cet objectif, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler en contact étroit avec les jeunes pour s'assurer de leur offrir un appui approprié et adapté à leurs besoins évolutifs afin que les jeunes puissent connaître le succès dans un monde en pleine mutation.

Les **trois principes directeurs** suivants guident également la mise en œuvre des objectifs de la politique : a) les jeunes ont le droit d'être entendus et respectés, b) les jeunes ont le droit à l'égalité d'accès aux possibilités et aux mesures de soutien, et c) lorsque les jeunes atteignent leur plein potentiel, tous les Canadiens en profitent. La politique jeunesse du Canada reflète aussi les droits et les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Et finalement, la Politique jeunesse du Canada cible **6 secteurs prioritaires d'intervention**, en lien avec les enjeux principaux identifiés par les jeunes eux-mêmes :

- 1. Leadership et impact** — Favoriser le leadership et la participation des jeunes à la vie civique et l'engagement social, y compris au gouvernement, comme condition essentielle au succès continu du Canada.
- 2. Santé et bien-être** — Assurer que les jeunes sont en bonne santé physique, mentale et émotionnelle pour faire face aux défis et aux occasions de la vie, en particulier par un meilleur accès à des services de santé mentale pour la prévention du suicide, et à des services de loisirs et de sport.
- 3. Innovation, compétences et apprentissage** — Offrir des programmes et financements aux jeunes pour les études postsecondaires, la formation professionnelle et l'acquisition des compétences dont ils ont besoin pour améliorer

leur employabilité et prospérer dans l'économie mondiale.

- 4. Emploi** — Offrir des programmes et financements aux jeunes pour intégrer le marché du travail et connaître une carrière réussie, ou pour fonder une entreprise prospère, notamment à travers des stages au sein du gouvernement fédéral, des postes d'apprentis, et de l'aide à l'entrepreneuriat, incluant pour des clientèles particulières dont les jeunes autochtones, les jeunes femmes et les jeunes personnes handicapées.
- 5. Vérité et réconciliation** — Soutenir des initiatives qui permettent aux jeunes non-autochtones de jouer un rôle significatif dans le processus de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada (Premières Nations, les Inuits et les Métis) afin de contribuer à briser le cycle de la discrimination dans le pays à travers la compréhension et le respect mutuels.
- 6. Environnement et action pour le climat** — Soutenir la participation active des jeunes aux décisions et aux politiques environnementales afin de trouver des solutions innovantes aux défis environnementaux, de promouvoir des pratiques et des modes de vie durables et de réaliser la transition vers une économie verte et s'attaquer au problème des changements climatiques au Canada.

### La mise en œuvre de la Politique jeunesse du Canada

La Politique jeunesse du Canada est une politique publique qui établit les grands principes, objectifs et secteurs prioritaires pour guider l'action gouvernementale. En ce sens, elle n'est pas opérationnalisée par l'adoption de stratégies ou plans d'action spécifiques. Elle est principalement initiée par l'introduction de **programmes gouvernementaux ou mesures de soutien** au bénéfice des jeunes ainsi qu'en assurant que les **programmes existants** des différents ministères intègrent de façon plus efficace des mesures définies pour les jeunes.

Tout d'abord, la politique a introduit de **nouvelles mesures innovantes** qui ciblent spécifiquement les défis auxquels les jeunes sont confrontés dans différents aspects de leur vie. Par exemple, afin de répondre aux problématiques liées à la santé mentale

des jeunes, le gouvernement a pris des engagements dans le cadre du budget 2019 en supportant un nouveau Service pancanadien de prévention du suicide. Cette initiative vise à offrir un service de soutien en cas de crise, disponible en tout temps et dispensé par des intervenants compétents. À la suite de l'adoption de la Politique jeunesse, le gouvernement fédéral a aussi créé un projet pilote visant à faire progresser la réconciliation en regroupant de jeunes autochtones et des jeunes non autochtones afin de promouvoir la compréhension et le respect mutuels. Et autre exemple, en 2023 a été lancée **La Passerelle numérique jeunesse**, un nouveau service en ligne qui aide les jeunes à rédiger leur CV, à préparer un entretien et trouver l'emploi qui leur convient.

À la suite de l'adoption de la Politique jeunesse en 2019, le gouvernement fédéral a également institué une nouvelle agence fédérale, **Service jeunesse Canada (SJC)**, qui a pour mandat de promouvoir l'engagement civique chez les jeunes de 15 à 30 ans. À partir d'une enveloppe budgétaire propre et des appels à propositions, le SJC finance des organismes nationaux et régionaux pour qu'ils créent des opportunités de bénévolat et des projets de service communautaire innovants à l'intention des jeunes Canadiens. Ce bénévolat et ces projets de services communautaires se concentrent sur la réconciliation avec les peuples autochtones, l'inclusivité sociale, la protection de l'environnement, l'engagement civique et démocratique, et la résilience des jeunes.

Parallèlement, la Politique jeunesse met également l'accent sur l'adaptation des **programmes et initiatives existants** en reconnaissant la valeur et le succès des programmes qui ont déjà bénéficié aux jeunes dans tout le pays, tels que le Programme fédéral d'expérience de travail étudiant, Futurpreneur Canada, Emplois d'été Canada, etc. Cette approche incite les ministères à allouer des ressources financières additionnelles en donnant la priorité à la continuation de programmes gagnants. Par exemple, la Stratégie emploi et compétences jeunesse du Ministère Emploi et Développement social Canada aide les jeunes, plus particulièrement ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, à obtenir de l'information sur les carrières, à trouver un emploi et à le conserver.

Que ce soit pour de nouvelles mesures de soutien pour les jeunes ou pour l'intégration de la question jeune dans des programmes existants, le gouvernement fédéral assure aussi la mise en œuvre de sa



politique en utilisant de façon systématique **l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)**. L'ACS+ est un outil d'évaluation des politiques publiques qui sert à analyser les répercussions des initiatives gouvernementales sur divers groupes de personnes. L'outil tient compte de nombreux facteurs d'identité tels que l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la race, l'origine ethnique, la religion, l'incapacité, l'éducation, le revenu, la culture, la géographie et l'âge. L'ACS+ tient compte de la question jeunesse lors de la conception et de l'exécution des initiatives gouvernementales sur la base que les jeunes, en tant que groupe démographique distinct, peuvent faire face à des défis uniques et nécessiter des approches adaptées dans le développement des politiques. L'objectif est de réduire les inégalités et de voir à ce que le gouvernement répond aux besoins particuliers de tous les jeunes en tenant compte de leurs situations propres. La mise en œuvre obligatoire de l'ACS+ fait en sorte que toutes nouvelles demandes budgétaires et tous nouveaux programmes et politiques d'un ministère doivent faire maintenant l'objet d'une analyse d'impact sur les jeunes.

### Le suivi et l'évaluation de la Politique jeunesse du Canada

Afin d'assurer le suivi de la Politique et d'en évaluer son impact, le Secrétariat de la jeunesse du Canada publie des **rapports annuels** sur l'avancement de la mise en œuvre des actions du gouvernement en matière jeunesse. Ces rapport incluent des indicateurs de progrès comme les statistiques générales du taux d'emploi des jeunes ou de la participation aux élections, ainsi que des indicateurs comme l'évolution des allocations budgétaires en faveur des jeunes ou le nombre de rencontres du Conseil des jeunes avec les ministères et autres fonctionnaires seniors. Les ministères doivent aussi intégrer dans leurs **rapports des résultats** une section sur leurs contributions à la politique jeunesse tout comme sur les questions d'égalité des genres, de la réconciliation avec les peuples autochtones, etc.

La Politique jeunesse du Canada a de plus confirmé la nécessité de prendre régulièrement aux trois ou quatre ans le pouls de la situation des jeunes. **Le Rapport sur l'état de la jeunesse 2021** est le premier rapport qui a été publié par gouvernement fédéral canadien à la suite de l'adoption de la Politique. En collaboration avec le Conseil jeunesse du premier

ministre, un groupe consultatif de jeunes a travaillé pour donner la parole à près de 1000 jeunes qui ont été mobilisés à travers des dialogues en ligne et des séances de discussion organisées par des organismes de jeunesse. Le rapport a été préparé sous le principe « pour les jeunes, avec les jeunes, par les jeunes » et inclue plusieurs sections qui ont été rédigées par les jeunes eux-mêmes dans leurs propres mots. Cet exercice a permis à ces jeunes de formuler des recommandations très concrètes afin de faire un suivi et bonifier la Politique jeunesse du Canada et ses programmes de mise en œuvre.

Autre instrument d'examen important, Statistique Canada a dernièrement lancé un nouvel outil de visualisation des données, **Portrait des jeunes au Canada**. Cet outil permet aux utilisateurs de personnaliser une vaste gamme de données statistiques récentes sur les jeunes canadiens âgés de 15 à 34 ans afin d'obtenir des renseignements détaillés sur divers aspects importants de leur vie, y compris leur santé mentale et physique, leur contribution au marché du travail, leurs études, leur participation sociale et leurs préoccupations environnementales.

Aujourd'hui, l'un des projets du Secrétariat de la jeunesse est de créer une mobilisation continue des jeunes à l'aide d'une **plateforme de consultation en ligne** qui serait continuellement accessible, inclusive et interactive. Cette ressource devrait rejoindre les jeunes aux endroits où ils se trouvent, et mettre en contact les décideurs avec la jeunesse de partout au Canada afin d'éclairer de façon constante l'orientation future des programmes et initiatives du gouvernement fédéral qui concernent les jeunes.

### La gouvernance de la Politique jeunesse du Canada

Le premier ministre du Canada a choisi, dès son élection en 2015 et pour les premières années de son mandat, de devenir également le **ministre de la Jeunesse** afin de souligner son engagement envers les jeunes Canadiens et pour s'assurer que leurs préoccupations soient au cœur des processus décisionnels gouvernementaux. Ce leadership politique fort du premier ministre a été et reste l'une des clés du succès de la politique de la jeunesse du Canada. Aujourd'hui la fonction de ministre responsable de la jeunesse est menée par la **ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse** qui est un

poste important au sein du gouvernement fédéral.

Le premier ministre et la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse sont guidés par le **Conseil jeunesse du premier ministre (CJPM)**. Le CJPM est l'un des mécanismes qui appuient le gouvernement dans son engagement à écouter les jeunes et à les faire participer au dialogue. Il est composé de jeunes Canadiens qui prodiguent des conseils non partisans sur des enjeux qui revêtent une importance pour les jeunes. Les membres du CJPM sont nommés pour des mandats de deux ans à partir d'appels à candidatures, proviennent de partout au Canada, et possèdent diverses expériences scolaires, professionnelles et personnelles. Le CJPM rencontre le premier ministre, la ministre responsable, les ministres et les hauts fonctionnaires plusieurs fois par année afin de discuter des enjeux qui sont déterminants pour eux, pour leurs pairs, pour leur collectivité et pour leur pays.

L'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse sont appuyées techniquement par le **Secrétariat de la jeunesse** du Canada. Il a le mandat de faciliter la mobilisation et de mettre en valeur la voix des jeunes ainsi que de veiller à ce que les opinions de jeunes soient prises en compte par le gouvernement dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Le Secrétariat est une agence gouvernementale qui lors de sa création relevait du Bureau du Conseil privé qui est le ministère du Premier Ministre. Cette ancrage au niveau central a donné au Secrétariat la possibilité d'avoir une autorité et de servir de plaque tournante avec les ministères, les différentes organisations au service des jeunes et les jeunes eux-mêmes. Ceci a favorisé la mise en œuvre d'une approche pangouvernementale sur les sujets relatifs à la jeunesse. Le Secrétariat est aujourd'hui rattaché au ministère du Patrimoine du Canada et continue à fournir un appui et des conseils aux ministères fédéraux qui s'interrogent sur la participation des jeunes et l'incidence de leurs programmes, leurs politiques et leurs initiatives sur ces derniers.

Afin de faciliter cette intégration des questions jeunesse dans le gouvernement fédéral canadien, **douze conseils jeunesse sectoriels** ont également été créés par les ministères qui ont un impact le plus important sur les jeunes. Par exemple, le ministère de l'Environnement a établi en 2021 un **Conseil des jeunes sur l'environnement et les changements climatiques** composé de dix Canadiens âgés de dix-huit à vingt-

cinq ans. Ce conseil facilite un dialogue entre les jeunes Canadiens et le gouvernement fédéral sur la lutte contre les changements climatiques, la perte rapide de biodiversité et la protection de l'environnement naturel. Chacun de ces conseils sectoriels est soutenu par un coordonnateur et ce réseau de coordonnateurs — le **Réseau des conseils jeunesse du gouvernement** — se réunit régulièrement sous le leadership du Secrétariat de la Jeunesse. De plus, le Secrétariat a constitué un **Comité interministériel sur la jeunesse** formé de fonctionnaires seniors (directeurs généraux) provenant de ces ministères.

## 1.2. L'expérience de la province de Québec



Le Québec est une province francophone du Canada, située dans la partie est du pays. Avec une population d'environ 8,5 millions d'habitants (2021), le Québec possède son propre gouvernement provincial et une autonomie législative dans différents domaines. Le gouvernement du Québec est responsable de la gestion de plusieurs aspects de la vie quotidienne de ses citoyens, y compris l'éducation, les services de santé, l'emploi, la culture et bien d'autres.

Le Québec reconnaît l'importance des jeunes dans la société et leur contribution au développement de la province. Depuis 2001, la province a adopté deux politiques jeunesse et plusieurs stratégies et plans d'action visant à répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes Québécois.

### Le développement des politiques jeunesse du Québec

Le Québec adopte une approche combinant deux pratiques internationales en matière de politique jeunesse : les déclarations de principes et les plans d'action. Ainsi, les politiques de la jeunesse du Québec établissent les grandes orientations et principes qui doivent guider à long terme l'action gouvernementale en faveur des jeunes, tandis que les stratégies et plans d'actions jeunesse identifient les actions spécifiques à entreprendre à court terme.

À l'issue d'un Sommet sur la jeunesse, de nombreuses consultations publiques et une concertation étroite avec les organisations de jeunes, une première politique de la jeunesse, **la Jeunesse au cœur du Québec**, est parue en 2001. Cette première politique a été le cadre de référence du Québec pour la période 2001-2015. Elle incluait **quatre orientations principales** pour relever les défis rattachés à la citoyenneté active des jeunes : engager la société dans une culture de la relève ; assurer le développement du plein potentiel des jeunes ; faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle ; et développer un sentiment d'appartenance.

La mise en œuvre de cette première politique québécoise de la jeunesse a été réalisée à travers des **plans d'action, actualisés tous les trois ou cinq ans**, dont le Plan d'action jeunesse 2002-2005, la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 et la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014. Différents mécanismes et outils ont aussi été mis en place dont le maintien d'un **Secrétariat à la jeunesse**, la création d'un comité interministériel, une clause d'impact jeunesse introduite dans les notes de politiques présentées au Conseil des ministres, etc.

En 2013, cette première stratégie venant à terme, le gouvernement du Québec a demandé au Secrétariat à la jeunesse de mener une **consultation afin de jeter les bases du renouvellement** de sa politique. Près de 4 000 jeunes et intervenants provenant de l'ensemble du Québec ont contribué à une consultation en ligne et par l'entremise d'une tournée de consultation dans les régions. Les ministères et organismes qui offrent des services directs et indirects aux jeunes ont également participé à une mise en commun de l'état de leurs connaissances.

En 2014, à la demande du Secrétariat à la jeunesse, l'Institut de la statistique du Québec a publié le **Regard statistique sur la jeunesse**. Ce rapport a présenté en détail l'état et l'évolution de la situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans, notamment leur démographie, leur intégration au marché du travail et à l'entrepreneuriat, leur éducation, leur santé et leurs conditions économiques. Quelques points saillants incluaient par exemple un renversement imminent de la pyramide démographique avec des répercussions sur le marché du travail, la difficile insertion en emploi des jeunes des minorités visibles, une faible participation des jeunes aux élections, l'augmentation des préoccupations liées aux changements climatiques, ou une croissance des problèmes de surpoids chez les jeunes.

Basé sur ce rapport, en juin 2015, le gouvernement a lancé un document, **Ensemble pour les générations futures**, à partir duquel a été effectuée une deuxième consultation des groupes de citoyens concernés par l'évolution de la jeunesse. Plus de 200 organismes et personnes ont déposé des notes d'orientations dans le cadre de cette consultation.

Cette consultation s'est terminée en septembre 2015 par **une table ronde en présence du premier ministre** et d'une centaine de représentants de plus de 70 organisations. Lors de cette table ronde, les



porte-parole des principaux organismes ont exprimé leur avis sur les orientations et le contenu de la nouvelle politique québécoise de la jeunesse.

## La Politique jeunesse du Québec 2030

La **Politique québécoise de la jeunesse 2030 — Ensemble pour les générations présentes et futures**, a été adoptée en 2016 à la suite des études et consultations menées en 2015 et 2016. Elle est la deuxième politique jeunesse du gouvernement du Québec. Cette politique est un cadre de référence pour le gouvernement et ses partenaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics pour la période 2016-2030.

L'**objectif général de la politique** est d'aider les jeunes Québécois à accélérer les multiples transitions auxquelles ils sont soumis de l'enfance à l'âge adulte, afin qu'ils aient en main toutes les chances d'achever leur parcours vers l'autonomie.

La Politique québécoise de la jeunesse 2030 cible **5 axes prioritaires d'intervention** :

- 1. Santé** - Le gouvernement entend faire en sorte que les jeunes Québécoises et Québécois acquièrent de saines habitudes de vie, dans un environnement sécuritaire.
- 2. Éducation** - L'ensemble de l'environnement scolaire offert aux jeunes Québécoises et Québécois doit plus que jamais favoriser la persévérance et la réussite éducative.
- 3. Citoyenneté** - Le gouvernement souhaite inciter la jeunesse québécoise à s'engager encore davantage en faveur de la culture, de la communauté et de la société.
- 4. Emploi** - Les jeunes doivent être parés pour le travail, et l'économie doit être prête à les accueillir.
- 5. Entrepreneuriat** - Le gouvernement entend enfin apporter son soutien aux jeunes souhaitant créer une entreprise, assurer la relève d'un chef d'entreprise ou accéder aux lieux décisionnels.

Ces différents axes d'intervention sont articulés à travers **25 objectifs spécifiques** précisant le sens de l'action gouvernementale recherchée.

## La mise en œuvre des politiques jeunesse du Québec

Tout comme la version précédente, la Politique québécoise de la jeunesse 2030 est déployée au moyen de **stratégies ou plans d'action jeunesse** contenant des mesures ciblées intégrées dans les programmes des ministères et organismes, ou complémentaires à ceux-ci. Les mesures et les services en découlant sont mis en œuvre par les ministères, les organismes publics ou les organisations non gouvernementales qui peuvent les offrir aux jeunes de façon directe.

Le **Plan d'action jeunesse 2021-2024** est le deuxième qui découle de la Politique jeunesse de 2016. Le Plan d'action a été développé à la suite d'un vaste exercice de consultation et de travaux d'analyse qui ont permis de confirmer la pertinence des orientations de la Politique jeunesse ainsi que d'identifier de nouveaux enjeux prioritaires et des actions à mettre en place pour y répondre. Afin de demeurer en phase avec les besoins prioritaires des jeunes et de tenir compte de l'évolution de certains enjeux qui ont pris de l'ampleur, le Plan 2021-2024 a réorganisé les objectifs de la Politique jeunesse en ajoutant deux nouveaux axes d'intervention pour l'environnement et la culture.

Le Plan d'action reprend les objectifs spécifiques de la politique et prévoit un financement de plus de **130 mesures, dont près de 80 propositions nouvelles** ou bonifiées par rapport à la précédente Stratégie d'action jeunesse. Il comporte des **investissements gouvernementaux de plus de 300 millions de dollars**, sur trois ans, dont 169 millions de dollars pour la mise en œuvre de mesures, directement sous la responsabilité du Secrétariat à la jeunesse. Ces mesures comprennent par exemple des propositions qui font la promotion des métiers du futur et de l'intelligence artificielle, des partenariats avec plusieurs acteurs en environnement pour encourager des initiatives amorcées ou réalisées par des jeunes, la diffusion de capsules d'information, ou diverses activités pour outiller et encourager les jeunes à s'engager dans leur milieu, etc. Le Secrétariat lance de façon régulière des appels à projets pour soutenir matériellement des organismes qui proposent des activités cohérentes avec les priorités ciblées par le gouvernement pour la jeunesse québécoise. À terme, le Plan d'action recherche à joindre plus de 300 000 jeunes.

Par exemple, afin de faciliter une mise en œuvre locale de la Stratégie jeunesse, le Plan d'action jeunesse 2021-2024 inclut un financement supplémentaire

pour le **Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal**. Ce programme vise à renforcer l'action et l'autonomie locales en faveur des jeunes. Il permet la réalisation de consultations menées avec des jeunes dans les municipalités, la constitution d'un comité jeunesse qui formule des avis à un conseil municipal, ou encore l'élaboration d'un plan d'action jeunesse à l'échelle d'une petite région. Le Programme comporte également un volet pour le soutien de projets concrets d'organismes municipaux, ou d'un de leurs partenaires, qui visent à opérationnaliser des plans d'action jeunesse ou qui répondent à un besoin exprimé lors d'une consultation locale. Le Programme est appuyé par un comité de partenaires qui agissent auprès des organismes municipaux et des jeunes, incluant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, Citoyenneté jeunesse et le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec.

La politique est également mise en œuvre en **complémentarité avec les autres programmes et politiques des différents ministères** du gouvernement du Québec. À titre d'exemple, des programmes comme la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité ont tous des axes jeunesse majeurs. En matière de coordination interministérielle, la Politique québécoise de la jeunesse reconduit aussi l'usage de la **Clause d'impact jeunesse** dans les mémoires présentés au Conseil des ministres, afin de mettre en lumière les effets présents et à venir des politiques des autres ministères sur les jeunes.

Les **activités de communication** pour donner de la visibilité aux actions menées en vue de mettre en œuvre la politique sont également très importantes. Le gouvernement du Québec a recours à des partenariats avec les médias classiques (radio, télévision et presse écrite) ou à la diffusion digitale (réseaux sociaux et sites web) afin d'informer les groupes de jeunes et les partenaires de l'avancement de ses actions en faveur des jeunes. Par exemple, le lancement du nouveau Plan d'action jeunesse 2021-2024 a fait l'objet d'une campagne de communication, incluant une **capsule vidéo** du premier ministre.

## Le suivi et l'évaluation de la Politique jeunesse du Québec

Afin de faire le suivi et l'évaluation de la Politique jeunesse, le Secrétariat à la jeunesse, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, a créé la **Vitrine statistique sur les jeunes de 15 à 29 ans**. Ce tableau de bord de la situation des jeunes au Québec comprend 60 indicateurs jeunesse et permet de suivre leur évolution selon différents indicateurs définis à partir des objectifs de la Politique jeunesse et le Plan d'action (par exemple l'intégration et le maintien en emploi, le démarrage et la reprise d'entreprises ainsi que l'accès à la culture).

Un autre mécanisme qui facilite le suivi de la politique est la **Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec** qui permet au gouvernement d'évaluer ses actions sur des données de recherche probantes. Cette chaire regroupe les forces vives de la recherche et de l'intervention sur la jeunesse pour mieux connaître les diverses réalités des jeunes et répondre aux problèmes soulevés dans la Politique jeunesse. Ses travaux font partie d'une vaste programmation de recherche organisée directement en fonction des objectifs de la Politique jeunesse.

Finalement, à noter qu'en 2017, le gouvernement du Québec a adopté un **Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique** qui fournit un ensemble de principes directeurs qui balisent la pratique de la participation publique intégrée à l'élaboration des politiques publiques du gouvernement. Ce cadre sera utilisé pour la préparation du prochain Plan d'action jeunesse 2025-2028 qui débutera cette année.

## La gouvernance de la Politique jeunesse du Québec

La politique québécoise de la jeunesse a d'abord été placée sous la responsabilité directe du premier ministre, avant d'être reprise par le ministre responsable de la jeunesse qui est aussi le ministre de la Culture et des Communications.

Le **Secrétariat à la jeunesse du Québec** est l'agence gouvernementale qui garantit le développement et le suivi des politiques jeunesse et plans d'action. Fondé en 1983 et placé tout d'abord sous l'autorité du premier ministre du Québec au sein du ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat joue un rôle

stratégique de représentation des intérêts et des besoins des jeunes. Il a deux fonctions principales : un rôle-conseil en matière de jeunesse auprès du gouvernement afin d'assurer l'application de la politique à l'ensemble des décisions de l'État et un rôle d'animation et de coordination de la mise en œuvre des plans et stratégies d'action jeunesse. Mené par un sous-ministre adjoint, le SAJ a un mandat précis et est composé d'environ une trentaine d'employés. Son budget pour 2023-24 est de près de 60 million de dollars canadiens. Depuis peu, le Secrétariat est sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications.



Formé de représentants des ministères et des organismes publics au sein du gouvernement du Québec, le **Comité interministériel jeunesse** a le mandat de soutenir le Secrétariat à la jeunesse dans la coordination de la Politique jeunesse, de la mise en œuvre de son plan d'action et de son suivi. Cette instance interministérielle permet de traiter de manière transversale tous les enjeux qui concernent les jeunes. Le renforcement des collaborations et l'échange d'expertise en matière de jeunesse permettent au comité de favoriser l'arrimage entre les ministères en vue d'assurer une meilleure cohérence et une plus forte complémentarité de l'action gouvernementale en ce sens.

De plus, le Secrétariat à la jeunesse du Québec organise, à intervalles réguliers, la **Grande rencontre des partenaires**, une instance composée de partenaires et organismes qui agissent dans différents domaines et auprès de jeunes aux profils variés. La rencontre permet la diffusion d'informations sur des enjeux jeunesse émergents ou prioritaires, ainsi que sur des réalités vécues par les organismes jeunesse, tout en collaborant au suivi de la mise en œuvre du Plan d'action et être en phase avec ce qui se passe sur le terrain.

Enfin, les **Rencontres Action Jeunesse (RAJ)** sont une initiative de participation citoyenne née d'un partenariat entre le Secrétariat à la jeunesse et **Force Jeunesse** (une fédération indépendante d'organisations jeunesse) permettant aux jeunes de sensibiliser les dirigeants québécois aux enjeux qui les concernent. Chaque année, une trentaine d'associations œuvrant dans des secteurs variés se réunissent dans le cadre des RAJ afin de partager leurs préoccupations et projets avec différents décideurs publics. Ces mécanismes permettent aux élus, aux ministères, et aux

organismes publics d'obtenir le point de vue des jeunes par l'entremise de diverses activités. Ces rencontres aident à ce que la voix des jeunes, transmise grâce à la contribution des organismes jeunesse et des groupes de la société civile qui les représentent ou qui leur offrent des services, soit considérée dans l'élaboration des politiques et des plans d'action gouvernementaux.

### 1.3. L'expérience des Pays-Bas



Les Pays-Bas sont un pays d'Europe occidentale avec une population d'environ 17 millions d'habitants (2021). Le pays est une monarchie constitutionnelle parlementaire, caractérisée par un système décentralisé qui répartit le pouvoir et l'autorité décisionnels entre le gouvernement central, les douze administrations provinciales, et les municipalités.

Les Pays-Bas n'ont pas une politique jeunesse nationale qui définit un cadre général pour les actions gouvernementales en appui aux jeunes. Le pays utilise une approche législative. Diverses législations sont importantes pour les politiques et les mesures en faveur de la jeunesse : la loi sur la jeunesse (2015) pour répondre aux besoins en matière de soins préventifs et spécialisés ; la Loi sur le soutien social (2015) pour stimuler la participation et la citoyenneté ; la Loi sur la participation (2014) pour stimuler la participation au marché du travail ; et la Loi sur l'éducation appropriée (2014).

La **Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse**, adoptée en 2015, a marqué une réforme significative dans la prestation des services aux enfants et aux jeunes. L'un des aspects clés de cette réforme a été la décentralisation des services de jeunesse, passant des niveaux nationaux et provinciaux aux gouvernements locaux. Désormais, les 342 municipalités néerlandaises (2023) sont responsables de l'ensemble du continuum du bien-être, du soutien et des soins pour tous les citoyens, y compris les enfants, les jeunes et les familles ayant besoin d'aide. Cette décentralisation vise à rapprocher la prise de décision et la prestation de services des communautés et des individus qu'ils servent.

#### Le développement de la Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse

Avant 2015, les services destinés aux jeunes aux Pays-Bas étaient **fragmentés et avec différentes sources de financement**. Les responsabilités gouvernementales nationales concernant les enfants et les jeunes relevaient de quatre ministères différents : le

ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports ; le ministère de la Justice et de la Sécurité ; le ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences ; et le ministère des Affaires sociales et de l'Emploi.

Divers acteurs du pays, tels que l'**Institut néerlandais pour la jeunesse** et le Conseil pour le développement social, avaient exprimé leurs préoccupations concernant le dispositif de prise en charge des jeunes. Ils avaient souligné **plusieurs obstacles qui entravaient la fourniture de services efficaces**, dont un déséquilibre dans le financement de certains programmes, une fragmentation des activités, ou une complexité des pratiques et procédures. Reconnaisant la nécessité d'améliorer le système de prise en charge des jeunes, le gouvernement néerlandais a pris la décision de le rendre plus cohérent, plus transparent, plus efficace et moins coûteux.

L'objectif était d'élaborer une nouvelle loi sur la jeunesse afin de fournir un cadre juridique plus intégré pour toutes les questions liées aux enfants et aux jeunes. Aux premiers stades de développement, des **consultations initiales** ont été menées avec différentes parties prenantes et des **objectifs initiaux pour une nouvelle loi** ont été établis. Ces objectifs comprenaient les suivants : donner aux enfants, aux jeunes et aux parents les moyens de résoudre les problèmes ; bonifier les capacités éducatives des parents et de leur environnement social afin qu'ils puissent assumer la responsabilité de l'éducation des enfants et des jeunes ; mettre l'accent sur la prévention, la détection et le soutien précoce en offrant des soins appropriés en temps opportun ; et améliorer la sécurité des enfants.

À la suite de ces consultations, en 2014, le parlement néerlandais a approuvé sa nouvelle **Loi sur l'enfance et la jeunesse**. Promulguée en 2015, elle a remplacé des parties d'autres lois régissant des questions telles que les soins de santé mentale pour enfants et jeunes et les soins pour les enfants et les jeunes atteints de déficience mentale. À la suite de l'adoption de cette réforme législative majeure, d'autres lois ont aussi été adaptées.

L'un des éléments majeurs de la nouvelle loi est la **décentralisation administrative et financière** des responsabilités de l'enfance et de la jeunesse vers les gouvernements locaux. Le mécanisme de transition du système de prise en charge des jeunes a débuté, soutenu par une Agence de transition nationale, formée conjointement par des représentants des mi-

nistères concernés et l'Association des municipalités néerlandaises. En mars 2014, cette agence a publié sa « Feuille de route pour la mise en œuvre de la décentralisation du système de prise en charge des jeunes ». Ce document a défini le calendrier et les lignes directrices du processus, apportant une assistance aux municipalités, aux prestataires de soins et aux associations de clients impliqués dans la transition.

À partir de janvier 2015, toutes les responsabilités des autorités provinciales en matière de politique de la jeunesse ont officiellement été transférées aux municipalités. Désormais, les municipalités organisent l'appui et les soins aux enfants et aux jeunes à l'échelle locale et régionale, en fonction du type de prise en charge. À noter que cette transformation du système de prise en charge de l'enfance et de la jeunesse faisait partie d'un processus plus large de transition des services sociaux qui confère aujourd'hui aux municipalités néerlandaises la coordination de la plupart des services dans le domaine social. En plus de la Loi sur l'enfance et la jeunesse, la loi sur la participation (2014), la loi sur la jeunesse (2015) et la loi sur le soutien social (2015) guident l'action des municipalités.

### Le contenu de la Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse de 2015

La **loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse** de 2015 est la deuxième législation sur la jeunesse du gouvernement néerlandais et la plus importante. Cette loi constitue le fondement juridique de la décentralisation et de la transformation concomitante de tout le soutien et les soins aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Les **objectifs de la législation** visent à instaurer une plus grande cohérence entre les domaines de la jeunesse et du social, notamment :

- Faciliter l'appropriation, l'autonomisation et l'autosuffisance de tous les citoyens, y compris les jeunes ;
- Mettre l'accent sur l'importance des stratégies de prévention et d'intervention précoce pour identifier et résoudre les problèmes dès leur apparition ;
- Veiller à ce que les services de prise en charge des enfants et des jeunes soient accessibles,

équitable et de haute qualité pour tous ;

- Faciliter la collaboration et la coordination entre les différents acteurs impliqués dans la prise en charge des enfants et des jeunes ;
- Veiller à ce que l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes soit une considération primordiale dans toutes les décisions et actions concernant leur bien-être ;
- Promouvoir la responsabilité et l'évaluation régulière des services de prise en charge des enfants et des jeunes pour en surveiller l'efficacité ;
- Établir une continuité des soins qui englobe les différentes étapes du développement de l'enfant et de la jeunesse.

Dans l'ensemble, la Loi sur l'enfance et la jeunesse de 2015 a introduit des changements importants en matière de portée, de décentralisation, d'intégration et de prévention par rapport à la loi précédente. La nouvelle loi a élargi sa portée pour englober un éventail plus large de questions liées à l'enfance et à la jeunesse, y compris la protection, l'éducation et la participation.

### La mise en œuvre de la Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse

Les municipalités néerlandaises gèrent un **large éventail de services pour les enfants et les familles**, allant des services universels et préventifs aux soins spécialisés — à la fois volontaires et obligatoires — pour les enfants et les jeunes. Chaque ville fonde sa politique locale sur ce qui est nécessaire et disponible au niveau local. Les municipalités décident notamment des niveaux d'accès au soutien et aux soins pour les enfants et les jeunes, et si elles donnent elles-mêmes ces services ou mandatent des prestataires externes de services. Le gouvernement central fournit aux municipalités un budget pour exécuter leurs tâches en vertu de la loi. Ce budget fait partie d'un paiement général provenant du fonds municipal (**gemeentefonds**), qui couvre une partie des dépenses totales des villes.

La plupart des municipalités néerlandaises ont mis en place des **équipes locales interprofessionnelles** pour fournir des soins complets à la population (jeunes, familles ou citoyens) au sein des quartiers. Ces équipes agissent en tant que prestataires de soins



primaires pour la jeunesse ou fournisseurs de soins généralistes pour tous les citoyens. Les équipes diffèrent d'une ville à l'autre, mais en général, elles sont composées de travailleurs de la santé, de travailleurs sociaux, de professionnels du soutien à la parentalité, de psychologues (scolaires) et d'autres acteurs du domaine des soins. Elles sont le lien entre les services préventifs et universels et les soins spécialisés.

Toutes les municipalités ont également un **Centre pour la Jeunesse et la Famille**. Ces centres fournissent des conseils sur l'éducation des enfants et, si nécessaire, orientent les parents et les enfants vers d'autres domaines du système de soins pour la jeunesse. De plus, chaque école est tenue d'avoir une équipe de soins et de conseil, à laquelle les éducateurs peuvent s'adresser lorsqu'ils soupçonnent qu'un enfant a besoin d'une aide professionnelle.

### Le suivi et l'évaluation de la Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse de 2015

En 2018, une **premier examen complet de la Loi sur la jeunesse** a été publiée. L'objectif de l'évaluation était de donner un aperçu de l'exécution actuelle de la Loi sur la jeunesse et vérifier si une évolution en direction des objectifs de modernisation était perceptible. Le rapport a conclu que la plupart des objectifs de transformation de la loi n'avaient pas encore été atteints.

En réponse à l'évaluation et aux résultats des discussions, le ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports a lancé en avril 2018 un nouveau **Programme d'action Prendre soin de notre jeunesse** afin de palier certaines faiblesses de l'approche décentralisée. Ce programme d'action est divisé en 6 axes :

- Améliorer l'accès aux soins de la jeunesse pour les enfants et les familles ;
- Favoriser l'éducation des enfants à domicile ;
- Donner à chaque enfant la chance de se développer ;
- Mieux soutenir les jeunes vulnérables dans leur autonomie ;
- Mieux protéger les enfants lorsque leur sécurité est menacée ;
- Investir dans la professionnalisation des professionnels des soins à la jeunesse.

Le ministre de la Santé, du Bien-être et des Sports et le ministre de la Justice et de la Sécurité rendent compte ensemble deux fois par an au parlement sur les progrès du programme. Les rapports fournis au parlement néerlandais incluent également des données chiffrées (par exemple, le nombre d'enfants placés en famille d'accueil) et des scores de satisfaction des clients. Le ministre de la Santé, du Bien-être et des Sports réserve chaque année cinq millions d'euros pour financer le programme d'action.

En matière de suivi et d'évaluation de l'impact des différentes lois régissant l'enfance et la jeunesse, les Pays-Bas utilisent différents outils. Le **Moniteur de la Jeunesse national** informe les décideurs politiques, les chercheurs et d'autres acteurs sur les derniers développements concernant la situation des jeunes aux Pays-Bas. Le Moniteur de la Jeunesse est une base de données numériques comprenant des publications et des chiffres sur les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans. Les informations sont regroupées en cinq thèmes : Santé et bien-être ; Jeunesse et famille ; éducation ; Travail ; Sécurité et justice.

D'autre part, depuis 2015, **Statistics Netherlands** recueille et fournit périodiquement des informations sur l'utilisation du soutien et des soins aux enfants et aux jeunes dans chaque ville. Le gouvernement rend compte chaque année de la qualité et de l'accessibilité de tous les soins pour la jeunesse en lien avec le budget municipal disponible. De plus, Statistics Netherlands réalise le suivi national des jeunes et rédige un rapport annuel.

### La gouvernance de la Loi néerlandaise sur l'enfance et la jeunesse

Au niveau du gouvernement central, le **ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports** est responsable de la plupart des services spécialisés destinés aux familles et aux enfants. Le ministère collabore avec trois autres ministères qui sont liés à différents domaines de soins et de bien-être pour les enfants et les jeunes. Le **ministère de la Justice et de la Sécurité** est responsable de la politique de justice des mineurs, de la protection de la jeunesse et des institutions connexes. Le **ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences** est responsable de toutes les questions liées à l'éducation. Le **ministère des Affaires sociales et de l'Emploi** exécute des mesures liées au travail, y compris la Loi sur les soins aux en-

fants pour les jardins d'enfants et les terrains de jeux aux Pays-Bas, les loisirs, le travail et le revenu.

Au niveau national, il existe également un **Conseil national de la jeunesse** (NRJ) créé en 2001. Il s'agit d'un conseil consultatif composé de jeunes, soutenu par le ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports. Le NJR est une association faitière de diverses organisations de jeunesse aux Pays-Bas. Il est géré par un conseil d'administration, qui change chaque année, et une assemblée générale, qui se réunit trois fois par an.

Les **342 municipalités néerlandaises** supervisent un large éventail de services pour les enfants et les familles, allant des services universels et préventifs aux soins spécialisés (à la fois volontaires et obligatoires) pour les enfants et les jeunes. De plus, les services sociaux font désormais partie de la responsabilité des municipalités locales.

Il est nécessaire pour les villes de coopérer à l'échelle (régionale, car elles sont trop petites pour accomplir toutes les tâches elles-mêmes. Par conséquent, les municipalités ont formé **42 alliances régionales** pour organiser les soins résidentiels, les familles d'accueil et les soins d'urgence.

## 1.4. L'expérience du Rwanda



Le Rwanda est une république située en Afrique de l'Est, avec une population d'environ 13 millions d'habitants (2021). Le pays est doté d'un système démocratique multipartite. Le pouvoir est exercé par le président, élu au suffrage universel, et le gouvernement est responsable de la gestion des affaires nationales, notamment la défense, les relations internationales et les politiques économiques.

Malgré les défis auxquels il a été confronté par le passé, le Rwanda a réussi à transformer sa société en accordant une attention particulière aux besoins de sa jeunesse et en les plaçant au cœur de son programme politique. Reconnaisant le rôle essentiel des jeunes dans le développement socio-économique du pays, le gouvernement du Rwanda a adopté une première politique jeunesse en 2006 pour répondre à leurs préoccupations et favoriser leur participation active dans tous les domaines de la société.

### Le développement des politiques jeunesse du Rwanda

Le génocide de 1994 a profondément affecté la société rwandaise et laissé des conséquences dévastatrices, avec une perte importante de vies humaines, une destruction des infrastructures et une désorganisation sociale. En 2000, 60 % de la population rwandaise à l'époque était composée de jeunes de moins de 30 ans. Le Rwanda a reconnu leur rôle essentiel au développement socio-économique pour reconstruire le pays, pour bâtir un avenir meilleur, pour prévenir la marginalisation et l'exclusion sociale, et pour prévenir les tensions et les conflits futurs.

Après avoir réalisé durant quelques années divers programmes et mesures destinés aux jeunes, mais sans faire partie d'une politique explicitement conçue pour la jeunesse, le gouvernement rwandais a décidé en 2003 de lancer un processus afin d'incorporer toutes les interventions pour la jeunesse dans une politique sectorielle. Le pays a alors commencé une démarche proactive pour développer une politique jeunesse nationale en impliquant les jeunes

eux-mêmes, les institutions gouvernementales, les agences internationales et les organisations de la société civile. Ce processus participatif a permis de prendre en compte les voix des jeunes et de s'assurer que la politique reflète leurs préoccupations et aspirations.

Le processus a débuté en 2003 lorsque le ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports a entrepris une **vaste enquête et des consultations**, bénéficiant du soutien de partenaires internationaux, dans le but de recueillir les opinions, les priorités, les problèmes, les questions et les souhaits des jeunes. Les jeunes ont soulevé **plusieurs enjeux majeurs**. En ce qui concerne l'éducation, ils ont mentionné le faible nombre d'établissements scolaires, les programmes qui ne leur apportaient pas les connaissances pratiques nécessaires et le décrochage scolaire. Les préoccupations liées à l'emploi ont également été évoquées, notamment les taux élevés de chômage parmi les jeunes et l'exploitation dont ils peuvent être victimes sur leur lieu de travail. La santé était aussi un thème important, avec des questions telles que l'impact du génocide sur la santé mentale des jeunes, la propagation du VIH/SIDA et les difficultés liées à la santé reproductive. Les consultations ont aussi révélé le manque de participation et d'implication des jeunes dans la planification et la mise en œuvre d'actions visant à résoudre leurs problèmes.

À la suite de cette enquête et afin de bénéficier des expériences internationales, une délégation rwandaise composée du ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports et de représentants des jeunes a participé à un **séminaire** organisé en septembre 2003 par le Conseil international des politiques nationales de la jeunesse. La participation à ce séminaire a permis aux membres de la délégation rwandaise d'améliorer leurs connaissances en matière d'élaboration des politiques de jeunesse, et a été l'occasion d'établir des contacts et d'échanger des expériences avec des professionnels de ce domaine.

Ainsi, en 2004, un consultant du Conseil international des politiques nationales de la jeunesse s'est rendu au Rwanda pour entamer la rédaction de la **première version de la politique nationale de la jeunesse**, en étroite collaboration avec de hauts responsables du pays. Les conclusions de l'enquête de 2003 ont servi de référence, et de nouvelles données ont été recueillies à partir d'une variété de sources documentaires, ainsi que lors de conversations individuelles et collec-



tives menées lors de cette assistance technique.

Au début de l'année 2005, un **atelier national** a été tenu, réunissant des représentants d'associations et d'organisations de jeunesse, ainsi que divers ministères et institutions partenaires de la jeunesse, dans le but de discuter de cette première version de la politique. Lors de cet atelier, des recommandations ont été formulées, et des objectifs, des stratégies et des mécanismes spécifiques ont été définis pour la mise en œuvre et l'évaluation de cette politique.

À la suite de ces travaux, la première politique de la jeunesse du Rwanda, **the Republic of Rwanda National Youth Policy**, a été adoptée officiellement en 2006. Cette politique établissait un cadre général d'action pour le gouvernement rwandais autour d'une vision qui plaçait les jeunes comme la fondation du développement du pays. L'objectif global de la politique était de promouvoir le bien-être économique, social, culturel, intellectuel et moral des jeunes et de créer des conditions favorables à leur intégration dans tous les secteurs de la société.

Pour mettre en œuvre la politique, plusieurs projets ont été développés dans des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, et la participation citoyenne. À titre d'exemple, une initiative majeure du Rwanda a été la mise en œuvre du programme « **One Child, One Laptop** » (Un Enfant, Un Ordinateur portable). Ce programme visait à fournir un ordinateur portable à chaque jeune Rwandais afin de les connecter aux ressources éducatives en ligne, de renforcer leurs compétences numériques et de favoriser leur participation dans l'économie numérique en plein essor.

En 2015, le ministère de la Jeunesse a entrepris de mettre à jour et de renouveler la politique nationale afin de prendre en compte les objectifs de développement durable (ODD) et de mieux l'intégrer dans les orientations de développement à long terme du pays. Différentes **études sectorielles** ont été réalisées afin de réactualiser l'enquête conduite pour la première politique. Cela incluait notamment des **analyses détaillées** de la situation des jeunes dans les domaines de la productivité et l'emploi, l'éducation et la formation, l'utilisation des technologies de l'information et des communications, la santé, les sports et loisirs, la culture, l'environnement, et la participation des jeunes dans la prise de décision. De plus, une évaluation de la mise en œuvre de la politique précédente a permis de souligner les **enjeux de coordination** des

programmes jeunesse et le financement de ces initiatives.

Plusieurs **séances de consultation** ont ensuite été menées, notamment auprès de jeunes leaders au niveau local et national, ainsi qu'avec les institutions gouvernementales centrales concernées et des partenaires de développement.

### Le contenu de la Politique jeunesse du Rwanda de 2015

La nouvelle politique, **National Youth Policy, Towards a HAPPi Generation**, est depuis 2015 le cadre d'action gouvernementale en matière jeunesse. La nouvelle politique jeunesse réitère la forte volonté politique du gouvernement du Rwanda à soutenir l'autonomisation des jeunes et leur participation active dans tous les aspects de la société. Elle se concentre sur plusieurs domaines clés, notamment l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la santé, la participation politique et la participation à la consolidation de la paix.

La **vision de la nouvelle politique** est de promouvoir une génération de jeunes ayant des valeurs de patriotisme, d'autonomie, et habilité à soutenir la concurrence mondiale pour transformer le pays. Elle définit la jeunesse comme des personnes âgées de 16 à 30 ans, soit la cohorte de jeunes qui ont le plus de défis. Le but est d'établir des conditions favorables à leur intégration dans tous les secteurs de la société afin de les rendre les acteurs du développement durable.

Les **objectifs principaux** de la politique sont de :

1. Permettre aux jeunes d'utiliser leur pleine capacité et de tirer parti des possibilités existantes d'emploi rémunérateur, de productivité et de transformation économique ;
2. Encourager les jeunes à faire preuve d'innovation et de créativité, en particulier grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ;
3. Mobiliser les jeunes pour un comportement positif et un changement d'état d'esprit vers la santé physique, reproductive et psychosociale ;
4. Nourrir une génération civique et patriotique avec des valeurs éthiques.

Cette nouvelle politique a plusieurs caractéristiques différentes de la première version de 2005. Tout d'abord, elle a été conçue comme l'un des **outils majeurs de réalisation des politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté** (Vision 2020, EDPRS 2 & 3, et ensuite Vision 2050) et de plusieurs politiques sectorielles comme le Programme national pour l'emploi (NEP) ainsi que le Plan national d'infrastructure de l'information et des communications (NICI). Elle réitère également l'engagement du pays à entreprendre des programmes systématiques pour les jeunes par le biais de **partenariats** entre le gouvernement, les organisations de la société civile et communautés, le secteur privé et les partenaires internationaux du développement. Et finalement, elle inclut une approche locale en facilitant la **décentralisation des structures de représentation des jeunes** afin d'assurer la mobilisation et la participation des jeunes aux prises de décision au niveau des villages, cellules (municipalités), et districts.

### La mise en œuvre de la Politique jeunesse du Rwanda de 2015

La mise en œuvre de la politique de 2015 repose sur une approche **coordonnée et multisectorielle** avec les ministères. Les ministères et agences gouvernementales travaillent en collaboration avec des partenaires internationaux, des organisations de la société civile et des acteurs locaux pour mettre en œuvre des programmes et initiatives qui incluent des questions jeunesse.

Un exemple concret de cette approche est le **Programme de l'Emploi des Jeunes (PEJ)**. Le PEJ rassemble différents ministères et partenaires pour faciliter l'accès des jeunes à l'emploi, en offrant des formations professionnelles, des stages et des opportunités d'emploi dans des secteurs clés de l'économie.

Le gouvernement rwandais a également encouragé **l'entrepreneuriat des jeunes** en mettant en place des programmes d'appui et des incubateurs d'entreprises. Par exemple, le **Fonds de développement des entreprises (Business development fund—BDF)** soutient, entre autres, les jeunes, les femmes et les jeunes filles marginalisées. À travers le BDF, les jeunes entrepreneurs peuvent accéder à des prêts, des subventions et des investissements, y compris de la formation, du mentorat et du soutien consultatif, afin de doter ces jeunes entrepreneurs des exper-

tises et des connaissances nécessaires à leur réussite. Ces initiatives visent à développer les compétences entrepreneuriales des jeunes et à les aider à concrétiser leurs idées innovantes, favorisant ainsi la création d'emplois et la croissance économique.

Le Rwanda a également mis en place des programmes visant à promouvoir **l'éducation de qualité** pour tous les jeunes. Des efforts importants ont été déployés pour bonifier l'accès à l'éducation primaire et secondaire, ainsi que pour encourager la formation professionnelle et technique. Ces initiatives ont permis d'accroître les opportunités d'apprentissage et d'améliorer les perspectives d'emploi des jeunes rwandais.

En outre, le Rwanda a mis en place des mécanismes pour favoriser la **participation politique et sociale** des jeunes. En plus de la création du **National Youth Council — NYC** (Conseil national de la jeunesse du Rwanda — voir plus bas), des projets de formation au leadership et de sensibilisation politique ont été développés, permettant aux jeunes de s'engager activement dans les processus démocratiques et de contribuer aux prises de décision aux niveaux local et national. Une autre illustration est le « **Meet the President Event** », un forum de discussion entre le président du pays et différentes organisations de la jeunesse organisé à intervalle afin de discuter des enjeux des jeunes et des différents programmes ministériels en place.

Finalement, autre exemple intéressant, le ministère de la Jeunesse et plusieurs groupes de jeunes participent au **YouthConnekt Africa (YCA)**. YCA soutient la mise en œuvre d'initiatives Sud-Sud pour autonomiser les jeunes. Le réseau fonctionne comme une plateforme panafricaine pour autonomiser les jeunes en améliorant leurs connaissances, leurs expériences et leurs compétences tout en investissant dans leurs idées, innovations et initiatives. Ce forum est utilisé pour développer des entreprises innovantes et obtenir des fonds de bailleurs de fonds potentiels.

### Le suivi de la Politique jeunesse du Rwanda de 2015

Afin d'assurer un suivi de la politique, le Conseil national de la jeunesse (National Youth Council) publie un **plan stratégique tous les 5 ans**. Ce plan analyse la situation actuelle au Rwanda, décrit ce qui a été réalisé conformément à la politique et aux objectifs

du secteur de la jeunesse, et identifie également les domaines d'amélioration.

Le plus récent **plan stratégique** du Conseil s'étend de 2021 à 2025. En plus d'une évaluation, il inclut différentes stratégies et actions prioritaires afin de soutenir la mise en œuvre de la politique jeunesse. Le plan présente également un plan détaillé de mise en œuvre ainsi qu'un budget et un cadre de mesure des résultats attendus.

### La gouvernance de la Politique jeunesse du Rwanda

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et des Sports était le principal moteur de la première politique nationale de la jeunesse en 2006. En 2008, ce ministère a été divisé en deux ministères distincts : le ministère de la Jeunesse et le ministère des Sports et de la Culture. Le **ministère de la Jeunesse** a comme mission de « créer un environnement favorable, d'agir en tant que catalyseur et facilitateur pour l'autonomisation socio-économique des jeunes et de faire de la culture un fondement de l'agenda de développement du Rwanda ».

Plusieurs agences et organisations ont joué une fonction essentielle dans le développement et la mise en œuvre de la politique jeunesse au Rwanda. Une des étapes clés pour la politique jeunesse a été la création en 2016 du **Conseil national de la jeunesse du Rwanda** (NYC). Le NYC est une plateforme qui regroupe les jeunes et facilite leur participation active dans le processus de prise de décision. Il joue un rôle crucial dans l'identification des problèmes auxquels les jeunes sont confrontés et dans la formulation de recommandations pour les politiques et les programmes. Le NYC a des antennes au niveau local (village et cellules) et aux échelons régionaux (district). Le NYC est constitué d'une assemblée générale dont les membres proviennent des conseils de jeunes présents dans les 30 districts du pays. Le comité exécutif assure la coordination des activités du NYC. Le secrétariat permanent est une agence du gouvernement qui appuie l'assemblée générale et le comité exécutif au quotidien.

Les **groupe d'intérêts de la société civile**, notamment les associations de jeunes, les groupes de femmes et les organisations communautaires, jouent également un rôle clé en représentant les intérêts des jeunes et en mettant en œuvre des initiatives locales qui com-

plètent les efforts gouvernementaux.

Des **partenaires internationaux** tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'UNICEF soutiennent aussi le Rwanda dans la mise en œuvre de sa politique jeunesse en fournissant des ressources financières, techniques et humaines.

## 2. Analyse et observations

La présente section présente des observations résultant des exemples de politiques nationales de la jeunesse du Canada, au Québec, aux Pays-Bas et au Rwanda. L'objectif est d'identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises qui pourraient inspirer la Tunisie dans le développement de sa propre politique jeunesse.

### 2.1. Les approches et types de politiques jeunesse

Différentes approches sont utilisées par les pays pour encadrer leurs orientations jeunesse. Chaque exemple présente des avantages et amène des leçons différentes.

#### Une politique générale établissant des principes et objectifs

La Politique Jeunesse du Canada se concentre sur les principes, les objectifs et les secteurs prioritaires d'intervention pour soutenir les jeunes, offrant une approche plus générale. Cela laisse la mise en œuvre et les mesures précises à déterminer par les différents ordres de gouvernement, les organisations partenaires et les collectivités. Ce type de politique est un cadre de référence qui fournit une orientation stratégique et une vision globale des interventions à entreprendre, donnant une certaine flexibilité dans la mise en œuvre et l'adaptation aux réalités changeantes. Cependant, une telle approche peut manquer d'objectifs concrets, ce qui peut rendre difficile la traduction d'une politique générale en actions tangibles.

#### Une politique incluant un plan d'action détaillé

Le Rwanda a développé une politique plus détaillée, avec des listes d'actions concrètes et des budgets propres pour soutenir les initiatives jeunesse. Ce modèle offre une approche plus opérationnelle, facilitant la mise en place de programmes et de projets spécifiques. Il permet une bonne évaluation des progrès et des résultats, renforçant la responsabilité et la transparence. Cependant, un inconvénient potentiel est le risque de rigidité et le manque de réalisme, car les actions particulières sont définies plusieurs années à l'avance, sans nécessairement avoir les ressources à long terme pour leur mise en œuvre.

#### Une approche en deux phases — politique et plans d'action

Le modèle du Québec consiste à élaborer une politique jeunesse qui établit les grandes orientations et principes à long terme (sur 15 ans), guidant l'intervention gouvernementale en faveur des jeunes. Ensuite, des stratégies et des plans d'actions jeunesse sont adoptés tous les trois ou quatre ans pour identifier les actions spécifiques à entreprendre à court terme. Ce modèle combine les avantages des deux approches précédentes en fournissant à la fois une vision stratégique à long terme et des mesures concrètes à court terme. Il permet une planification à long terme tout en laissant la possibilité d'ajuster les actions en fonction des besoins émergents et des nouvelles réalités.

#### Une approche législative et décentralisée

Le modèle des Pays-Bas est très différent. La démarche néerlandaise est une approche législative. La Loi sur l'enfance et la jeunesse a transféré les pouvoirs de décision et les responsabilités du gouvernement central aux municipalités et aux provinces pour les services à l'enfance et à la jeunesse. Elle encourage également l'intégration et la coopération entre les villes, les alliances régionales et les prestataires de soins spécialisés afin de garantir une approche globale de la prestation de services. Cette approche a toutefois des limites. Les évaluations récentes des résultats de cette décentralisation ont montré des problèmes de fractionnement et de manque d'allocation de ressource.

### 2.2 Les processus utilisés pour développer la politique

Plusieurs bonnes pratiques peuvent être identifiées à partir des processus, méthodes et outils utilisés par les différents pays de l'étude pour développer leur politique jeunesse, incluant ceux liés à l'implication et la consultation des groupes et organismes jeunesse.

#### La nécessité d'une forte volonté politique

Les expériences de développement de politiques jeunesse ont montré qu'un important leadership politique de la part du chef du gouvernement est d'une

importance majeure pour la préparation d'une politique jeunesse dans un pays, notamment pour donner une impulsion au début du processus.

Au Canada, par exemple, lorsque le nouveau premier ministre a été élu en 2015, il a fait de la jeunesse une priorité pour son mandat. En se nommant ministre de la Jeunesse et grâce à son influence, il a pu susciter l'enthousiasme et la participation des jeunes, encourageant ainsi leur implication active dans le mécanisme de formulation des politiques et renforçant leur confiance dans le système politique. Par son leadership, différents acteurs ont été mobilisés et la question jeunesse a été intégrée dans l'agenda national. Le Québec démontre une leçon similaire, avec le premier ministre de cette province au cœur du lancement du processus de la première politique jeunesse.

### **Baser la politique sur des études détaillées**

Les analyses et recherches exhaustives sur les problématiques vécues par les jeunes jouent un rôle central dans le processus d'élaboration des politiques publiques. Bien que leur réalisation puisse nécessiter des investissements en temps, finances et expertise, des études approfondies et des perspectives diverses sur les réalités des jeunes permettent de bien comprendre les principales préoccupations des jeunes avant d'entamer un processus de consultation. De plus, en investissant dans des études approfondies, les décideurs politiques démontrent d'une autre façon leur engagement réel envers les jeunes et leur volonté de concevoir des politiques adaptées et axées sur les besoins particuliers de cette population.

L'exemple du Québec montre la possibilité de mettre en place une chaire de recherche sur les jeunes en collaboration avec plusieurs universités, créant ainsi un système permanent et continu d'études et d'analyse sur les questions jeunesse.

### **Impliquer et mener des consultations élargies avec les jeunes à toutes les étapes**

Les exemples montrent aussi l'importance de prendre le temps de tenir des consultations élargies lors de la préparation de la politique jeunesse. Ces consultations offrent une plateforme inclusive où les jeunes, les organisations de jeunesse et les parties prenantes concernées peuvent participer activement à la formulation des politiques qui les touchent direc-

tement. Elles permettent de recueillir une variété de perspectives, d'expériences et de besoins des jeunes, garantissant ainsi que la politique jeunesse est véritablement représentative et répond aux réalités du terrain directement à la source.

Elles favorisent également une appropriation des politiques par les jeunes eux-mêmes, renforçant ainsi leur engagement civique, leur confiance dans le système politique, et la légitimité de la politique. Ces consultations contribuent à l'établissement de relations personnalisées, directement entre les jeunes et les décideurs, créant un dialogue ouvert et continu qui favorise une meilleure compréhension mutuelle.

Finalement, en permettant de concevoir des politiques jeunesse plus inclusives, pertinentes et susceptibles de répondre efficacement aux aspirations et aux besoins des jeunes, ces consultations créent une fondation qui facilitera la mise en œuvre de la politique elle-même une fois qu'elle sera développée.

### **Assurer la représentation de tous les catégories et groupes de jeunes**

Les exemples exposent également l'importance de consulter toutes les catégories sociales des jeunes lors de l'élaboration d'une politique jeunesse afin de garantir une approche inclusive et équitable. En veillant à ce que la politique intègre les identités intersectionnelles et les différentes réalités socio-économiques, on reconnaît la pluralité des expériences vécues par les jeunes, incluant les groupes marginalisés. Cela implique de veiller à ce que les voix des jeunes soient aussi diverses que possible, en incluant notamment les jeunes moins aisés et habituellement moins enclins à participer aux consultations.

Des exemples concrets sont l'approche très élargie de consultation de la Politique jeunesse du Canada ou l'emphase mise par la Loi néerlandaise à offrir des services à tous les enfants et les jeunes, sans distinction de milieu socio-économique, d'origine ethnique ou de handicap.

### **Garder un langage simple et direct**

Peu importe le type ou les contenus des politiques, les représentants jeunes ont souligné l'importance d'utiliser un langage non administratif dans les consultations et la rédaction des politiques jeu-



nesse, tout en évitant d'« infantiliser » leur manière de communiquer avec eux. Cette approche repose sur la reconnaissance du fait que les jeunes sont des citoyens à part entière, dotés d'idées, de perspectives et de connaissances précieuses. En utilisant un langage clair, accessible et dénué de jargon bureaucratique, les politiques jeunesse deviennent plus compréhensibles et engagent davantage les jeunes.

Le Canada, le Québec et le Rwanda ont choisi une approche très engageante, en valorisant l'intelligence des jeunes et en les traitant en égaux, et en évitant de sous-estimer leur capacité à comprendre les enjeux complexes. Cela a favorisé une relation de confiance et encouragé une participation active des jeunes dans la formulation des politiques qui les concernent directement. En adoptant une stratégie inclusive dans la communication avec les jeunes, ces politiques jeunesse sont considérées comme plus pertinentes, adaptées et susceptibles de générer un réel impact positif sur la vie et l'avenir des jeunes.

Un exemple de cette approche est le « Rapport sur l'état de la jeunesse 2021 » du Canada qui a été rédigé en grande partie dans les « propres mots » des jeunes.

### Créer un événement fondateur pour lancer la politique

Les exemples montrent que des événements nationaux, tels que les forums ou sommets, jouent un rôle important à la fin du processus d'élaboration d'une politique jeunesse dans la mobilisation et l'engagement autour de ces politiques. Ces événements sont une occasion unique de rassembler un large éventail de parties prenantes, notamment des jeunes, des experts, des décideurs politiques, des représentants de la société civile et d'autres acteurs clés. Ils créent un espace de dialogue et de collaboration qui favorise la compréhension mutuelle et renforce l'adhésion à la politique jeunesse. Ils permettent de présenter et de discuter des objectifs, des mesures et des initiatives de la politique, suscitant ainsi l'intérêt et l'enthousiasme des intervenants. Ces événements jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des jeunes à l'importance des politiques qui les concernent directement, les incitant à s'impliquer activement dans leur mise en œuvre.

De plus, ils renforcent la légitimité de la politique en démontrant que les décisions sont prises de manière

inclusive et participative. En créant un sentiment d'appartenance et de propriété chez les participants, les événements fondateurs favorisent un engagement civique plus profond et durable, créant ainsi une impulsion et un soutien solide pour la mise en œuvre réussie de la politique jeunesse.

## 2.3. La mise en œuvre et le suivi de la politique

Plusieurs bonnes pratiques peuvent aussi être tirées à partir des modes de mise en œuvre et de suivi des politiques établis par les différents pays de l'étude.

### La mise en œuvre en adaptant des programmes existants

Pour la mise en œuvre de leur politique, certains pays se sont concentrés sur l'adaptation des politiques ou programmes sectoriels existants de leurs ministères en intégrant spécifiquement la question jeune. Cette démarche présente l'avantage d'utiliser les ressources et les structures déjà en place, permettant une meilleure coordination et une plus grande efficacité.

Au Canada, par exemple, le fait de s'appuyer sur des institutions ou des programmes existants a facilité l'atteinte des objectifs de la politique jeunesse. Cette approche amène les ministères et autres agences gouvernementales à prendre en considération les jeunes par le biais d'incitations financières. Par exemple, si un ministère fait une demande de budget, le Conseil du Trésor (trésor public) n'examinera la demande que si les jeunes sont pris en compte dans la demande. De même, les questions jeunesse sont intégrées dans les programmes qui stimulent l'économie, la culture, ou l'environnement.

Cependant, une faiblesse de ce modèle peut être que l'attention accordée aux jeunes peut être diluée au sein des politiques sectorielles plus larges.

### La mise en œuvre par programmes spécifiques

D'autres politiques jeunesse établissent des programmes destinés aux jeunes. Cela permet de concentrer les ressources et les efforts sur des actions ciblées, répondant directement aux besoins spécifiques des jeunes. Ces programmes peuvent

être plus visibles et faciles à communiquer, renforçant ainsi leur impact et leur attractivité auprès des jeunes. De plus, ils offrent une flexibilité pour développer des approches novatrices et adaptées aux réalités des jeunes.

Cependant, un inconvénient est que ces projets peuvent être plus coûteux à mettre en place et à maintenir à long terme.

### **Soutenir des actions concrètes pour les jeunes, avec les jeunes, par les jeunes**

Certains pays utilisent une combinaison des deux approches. Cette approche hybride permet de bénéficier des avantages des deux modèles. Cependant, cela nécessite une coordination et une cohérence constantes entre les politiques sectorielles et les programmes jeunesse.

À noter que le Canada, le Québec et le Rwanda ont tous mis en place des mécanismes de financement de projets spécifiques, en plus de l'adaptation des programmes existants. Des fonds dédiés pour des projets mis en œuvre par des organismes jeunesse nationaux ou locaux sont mis à disposition à partir d'appels à propositions. Cette approche permet de soutenir l'action locale et de répondre aux besoins des jeunes tels que définis par eux-mêmes. En permettant aux jeunes de proposer et de mettre en œuvre des projets qui leur tiennent à cœur, on favorise leur participation active et leur engagement dans la résolution des problèmes qui les touchent directement.

### **Utiliser des outils pour intégrer de façon constante la question jeunesse dans les politiques publiques**

L'utilisation d'outils pour intégrer la question jeunesse dans les politiques publiques revêt une grande importance. Un exemple est l'utilisation de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) par le gouvernement canadien. En appliquant systématiquement l'ACS+ lors de la conception et de l'exécution des initiatives gouvernementales, le gouvernement reconnaît que les jeunes, en tant que groupe démographique distinct, peuvent faire face à des défis uniques et nécessitent des approches adaptées dans le développement des politiques. Cela contribue à la création de politiques plus inclusives, équitables et

pertinentes pour les jeunes, en tenant compte des enjeux liés au genre, à l'âge et aux différentes dimensions de l'identité.

De même, l'utilisation de la Clause d'impact jeunesse dans les notes politiques présentées au Conseil des ministres au Québec met en lumière les effets présents et à venir des politiques des autres ministères sur les jeunes, ce qui renforce la prise de conscience des implications des politiques existantes sur la jeunesse.

Ces outils jouent un rôle important en favorisant une meilleure prise en compte continue de la question jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques, permettant ainsi de répondre de manière plus efficace et adaptée aux besoins et aux aspirations des jeunes.

### **Créer des outils de suivi et d'évaluation des politiques**

Les exemples du Canada et du Québec montrent l'importance de faire le suivi d'une politique jeunesse à travers différents mécanismes afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des mesures mises en place.

En publiant des rapports annuels ou ponctuels, comme le Rapport sur l'état de la jeunesse au Canada, les gouvernements peuvent rendre compte de l'avancement des politiques, des progrès réalisés et des défis rencontrés. Cela permet de mesurer si les objectifs fixés sont atteints et d'apporter des ajustements si nécessaire.

De plus, les outils de visualisation des données ou tableaux de bord, tel que Portrait des jeunes au Canada ou la Vitrine statistique sur les jeunes au Québec, offrent la possibilité de mesurer l'effet à plus long terme d'une politique. Ces outils produisent des renseignements statistiques détaillés sur des domaines tels que la santé, l'éducation, l'emploi, la participation sociale et environnementale. Ils soutiennent la prise de décisions éclairées et l'élaboration de politiques plus ciblées.

En outre, ces rapports et tableaux de bord statistiques permettent de garantir la reddition de comptes et la transparence et fournissent un moyen de communication clair et accessible pour informer le public sur les avancées de la politique jeunesse. Ces pratiques de suivi et d'évaluation assurent une gestion rigoureuse et adaptative des politiques, favorisant ainsi la

réussite et la pertinence des actions entreprises en faveur des jeunes.

## 2.4 Les agences responsables et la gouvernance de la politique

Finalement, des leçons peuvent aussi être soulignées de la manière dont les divers pays de l'étude ont encadré la gouvernance et le rôle des différentes agences responsables des politiques jeunesse.

### Exercer un leadership à partir du « centre du gouvernement »

Les exemples montrent l'utilité d'établir un mécanisme central, tel qu'un secrétariat à la jeunesse ou une entité similaire, en étroite proximité du bureau du chef du gouvernement pour mettre en œuvre efficacement une politique jeunesse de façon transversale.

Ce mécanisme centralisé et dédié permet une coordination efficace entre les différents ministères et organismes impliqués dans la politique jeunesse. En étant directement rattaché au centre du gouvernement, il bénéficie d'une autorité et d'un pouvoir de décision qui facilitent la mobilisation des ressources requises.

Un tel mécanisme facilite également la communication directe avec le leader politique, garantissant ainsi que les enjeux liés aux jeunes sont prioritaires et reçoivent l'attention nécessaire. De plus, il favorise une approche cohérente et intégrée en réunissant les différentes perspectives et expertises des ministères concernés.

### Établir un Conseil de la jeunesse

Plusieurs pays ont mis sur pied et soutiennent un conseil national de la jeunesse. Cela revêt une importance majeure lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse. Ce conseil permet d'inclure les voix et les perspectives des jeunes dans le processus décisionnel. Il offre un espace où les jeunes peuvent exprimer leurs préoccupations, partager leurs idées et contribuer activement à l'élaboration des politiques qui les touchent directement, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance et développant leur confiance dans les institutions.

De plus, un conseil national de la jeunesse constitue un mécanisme de suivi et de consultation continue, garantissant que les politiques jeunesse restent pertinentes et adaptées aux besoins changeants des jeunes.

L'exemple du Conseil national des jeunes au Rwanda est particulièrement intéressant du fait de sa structure très décentralisée au niveau régional et local. Il montre l'importance d'un tel conseil dans l'élaboration d'une politique jeunesse et la possibilité d'en faire un outil permanent de participation des jeunes, décentralisé du niveau local à l'échelon national.

### Avoir des structures de coordinations à différents niveaux à l'intérieur du gouvernement

La coordination efficace de la politique jeunesse au sein d'un gouvernement est cruciale. Le Canada et le Québec ont mis en place plusieurs mécanismes pour atteindre cet objectif.

Au Canada, en plus du Conseil des jeunes du premier ministre, qui permet un dialogue direct avec les jeunes, des conseils similaires existent dans divers ministères. Cette approche spécifique à chaque ministère garantit une adaptation des politiques et des programmes aux besoins particuliers des jeunes dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et la santé.

Un autre mécanisme essentiel au Canada est le Comité des directeurs généraux sur la jeunesse. Ce comité joue un rôle clé en facilitant la coordination et l'échange d'informations entre les ministères. Il offre un espace de collaboration où les directeurs généraux peuvent présenter les initiatives et les programmes qu'ils ont développés pour soutenir les jeunes.

### L'importance de l'ancrage local des politiques jeunesse

Finalement, la mise en œuvre de politiques et de programmes pour la jeunesse avec un fort ancrage au niveau local est important en matière de bonne gouvernance. Cette approche permet de répondre de manière plus précise aux besoins et aux aspirations des jeunes au sein d'une communauté ou d'une région particulière.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'impliquer activement les parties prenantes locales, tels que les



organisations de jeunes, les dirigeants communautaires, les établissements d'enseignement, et les gouvernements locaux, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de jeunesse. En favorisant de tels partenariats locaux, on assure une participation active des jeunes eux-mêmes, ainsi que des intervenants de la communauté.

Les gouvernements locaux sont des acteurs clés dans ce processus, car ils sont en mesure de comprendre les spécificités et les besoins uniques de leur collectivité. Les communes ou municipalités peuvent mettre en place des programmes et des initiatives qui répondent aux besoins particuliers des jeunes, en tenant compte des spécificités culturelles, sociales et économiques de leur région. Cela favorise une approche plus personnalisée et pertinente pour les jeunes, institutionnalisée au niveau local, augmentant ainsi l'impact des politiques de jeunesse dans l'ensemble d'un pays.

Le Rwanda et les Pays-Bas sont des exemples intéressants de cette approche de gouvernance locale axée sur la jeunesse. Le Rwanda a développé une structure de soutien aux jeunes très décentralisée, où les gouvernements locaux, à tous les échelons, sont considérés comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la politique de jeunesse. Cela permet une prise en charge plus immédiate des besoins spécifiques des jeunes au niveau local, favorisant ainsi leur participation active et leur développement.

Aux Pays-Bas, la Loi sur l'enfance et la jeunesse accorde une responsabilité directe aux municipalités pour fournir une gamme complète de services et de soutien aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Cette approche décentralisée garantit une proximité entre les politiques et les réalités locales, permettant une meilleure adaptation aux besoins des jeunes dans chaque municipalité.

## 2.5 Conclusion

En conclusion, les politiques jeunesse étudiées révèlent une diversité de défis, d'objectifs et d'orientations pour y remédier. Toutefois, plusieurs enjeux transversaux, tels que l'emploi, la santé, l'éducation, l'environnement et les changements climatiques, ainsi que la participation citoyenne, se retrouvent dans toutes ces politiques. Cela démontre une universalité des challenges auxquels sont confrontés les jeunes à travers le monde.

Bien que les contextes et les ressources nécessaires pour faire face à ces enjeux diffèrent, les solutions concrètes mises en œuvre dans différentes sociétés peuvent servir d'exemples à adapter ailleurs. En adoptant une perspective internationale et en partageant les bonnes pratiques, les pays peuvent s'inspirer mutuellement pour développer des politiques jeunesse plus efficaces et inclusives.







CILG-VNG International  
Immeuble IRIS - Rue du Lac Malaren,  
3<sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac -1053, Tunisie  
Tél : + 216 71 860 243  
Fax : + 216 71 860 242  
[facebook.com/Fe3il.a/](https://www.facebook.com/Fe3il.a/)  
[jeunesse@cilg-international.org](mailto:jeunesse@cilg-international.org)